

L'INTÉGRATION AU QUOTIDIEN

avop

association vaudoise
des organisations privées
pour personnes en difficulté

20
17

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ

A person is shown from the back, in silhouette, looking out a large window. The window shows a city skyline with many buildings. The person is wearing a dark, long-sleeved shirt. The text is overlaid on the person's back.

TABLE DES MATIÈRES

Les mots du président et de la secrétaire générale

Les tâches du secrétariat général

Le comité

Le secrétariat général

Les bureaux

L'AVOP en bref

Les institutions membres de l'AVOP

Les changements au sein des présidences et directions des institutions membres de l'AVOP

Les comptes

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le 5 avril 2017, l'assemblée des délégués m'accordait sa confiance en m'élisant à la fonction de président de l'AVOP, ce dont je lui suis infiniment gré.

Comme dans toute nouvelle activité, il y a une période de découverte doublée d'une période d'apprentissage et autant l'une que l'autre ont nécessité beaucoup d'énergie et d'investissement. Néanmoins, à l'issue de cette première année, je suis en mesure de vous confirmer mon vif intérêt pour soutenir les tâches de notre association faïtière, et le ressenti d'un plaisir toujours intact voire multiplié.

Déjà bien aguerri aux responsabilités induites par la présidence d'associations, je n'avais toutefois pas mesuré les particularités inhérentes à une association **patronale faïtière** du monde **parapublic social**. Rien que de citer ces qualificatifs avec tous les antagonismes qu'ils révèlent devrait vous donner une idée précise de ce à quoi je me suis retrouvé confronté cette première année.

En effet, présider une association comme l'AVOP implique de s'immerger profondément dans des dossiers techniques et variés, que cela soit dans les domaines des addictions, de la pédagogie spécialisée, de l'éducation sociale, de la filière psychiatrique ou du handicap physique et mental pour en mesurer les finesses et les implications et de disposer d'un réseau étendu, dans toutes les couleurs de l'échiquier politique, pour défendre les besoins et les positionnements des institutions membres. Et, c'est sans compter l'expertise qu'il faut acquérir dans des dossiers plus transversaux et tout autant fondamentaux en matière de formation professionnelle, de conventions collectives de travail ou de financements publics.

Cet exercice d'équilibrisme se révèle particulièrement délicat quand il s'agit de réfléchir à des moyens de lutter contre la pénurie de personnel prévue à moyen terme dans le secteur social et de trouver des mesures pour rendre attractifs les métiers spécifiques et pointus de notre domaine, tout en

gardant à l'esprit, que les coûts qui composent l'assiette de la facture sociale doivent être maîtrisés.

Autrement dit, comment concilier l'amélioration des conditions de travail et des salaires dans un secteur comme le nôtre, qui dépend essentiellement des subventions cantonales, sans augmenter nos impôts. Car contrairement à l'économie privée, la rentabilité du travail social au quotidien ne peut être chiffrée et réinvestie au profit des collaborateurs qui s'engagent jour après jour.

Lorsque l'on sait que les deniers mis à disposition du secteur social n'ont pas cessé d'augmenter ces dernières années, même si la tendance est aujourd'hui à la stabilisation, il faut très régulièrement argumenter et convaincre nos partenaires politiques et étatiques que chaque franc supplémentaire dévolu au secteur social est utilisé – en finalité – à l'adaptation de la prise en charge pour répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires qui sont accueillis au sein des institutions membres de notre association.

Alors, vous me permettrez de conclure en vous disant que la fonction de président de l'AVOP n'est pas honorifique ; elle implique de se retrousser les manches et de travailler à cet équilibre fragile, épaulé par un comité impliqué et un secrétariat général compétent.

Guy Pernet, président

LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Le 5 avril 2017 a été une date importante pour l'AVOP et le secrétariat général ; cela a été la fin d'une ère et le début d'un nouveau cycle.

En effet, c'est à cette date que M. Jean-Jacques Schilt remettait les clés de l'AVOP à son successeur, M. Guy Pernet, après 8 ans de bons et loyaux services. A cette même occasion, l'assemblée des délégués élitait trois nouveaux membres, aux personnalités riches et dynamiques, au comité de l'AVOP.

Sur un comité composé de 12 personnes, c'est un quart de ses membres qui était renouvelé, en même temps que la présidence. Un tel changement n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement d'un comité et d'un secrétariat général ; les équilibres politiques évoluent, comme la répartition des interventions. De nouvelles compétences sont amenées ainsi que des regards neufs, le tout influençant sur des dossiers en cours de traitement ou qui échoient dans le champ de compétences de chacun.

Permettre à tous les membres du comité d'avoir le même niveau d'information, tenter d'apporter suffisamment d'explications pour que chacun se sente à l'aise et vulgariser sont des préoccupations fondamentales pour les collaborateurs



Jean-Jacques Schilt, Pierre-Yves Maillard, Catherine Staub, Guy Pernet

du secrétariat général afin que le comité puisse prendre les décisions qui lui revient et guider le secrétariat général dans ses missions quotidiennes.

Si, avec les années, le secrétariat général s'était légèrement installé dans un fonctionnement connu et confortable, il y a, depuis le printemps 2017, une énergie nouvelle qui se répand, même si les dossiers restent les mêmes.

Ainsi, le comité de l'AVOP, en même temps qu'il trouvait son nouveau rythme de croisière, s'engageait sur le dossier fondamental de la réorganisation des bureaux, qui induit des clarifications de rôles et de compétences entre les bureaux et le comité. A peine installés, le président et les nouveaux membres devaient se livrer à un exercice d'auto-analyse et d'introspection pour valider les orientations qui lui étaient proposées et en porter la responsabilité. Le rôle des directeurs était mis en lumière et les bureaux étaient reconnus comme des organes nécessaires au fonctionnement de notre association faîtière.

L'année 2017 peut dès lors être qualifiée d'année de transition structurelle, pour le comité et pour les bureaux.

Toutefois, tout en œuvrant dans la continuité, le comité nouvellement constitué et guidé, démontrait son engagement et son implication en donnant des impulsions nouvelles courageuses et fortes aux dossiers en cours.

Je me réjouis de poursuivre les travaux avec le comité dans cette nouvelle dynamique et je gage que cette philosophie soutienne efficacement les institutions membres de notre association.

Catherine Staub, secrétaire générale

LES TÂCHES DE L'AVOP

L'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) est l'association faîtière réunissant la grande majorité des institutions sociales du canton de Vaud.

En tant qu'association patronale, l'AVOP :

- Défend les intérêts communs des institutions membres privées actives dans les domaines socio-éducatifs, socio-pédagogiques, socio-professionnels, pédago-thérapeutiques et médico-sociaux du canton
- Veille aux conditions de travail et à la formation du personnel
- Coordonne et favorise les liens entre les institutions
- Est un interlocuteur des autorités politiques et administratives
- Négocie des «conditions-cadres» afin de proposer des solutions économiquement avantageuses pour ses membres
- Assure un support technique aux directions d'institutions
- Répond aux questions en matière de ressources humaines, de droit du travail, de classifications, d'assurances, etc.
- Organise et maintient le contact avec d'autres associations similaires
- Diffuse des informations aux institutions membres et au public

LE COMITÉ

M. Jean-Jacques Schilt ✂ a quitté le comité le 05.04.2017

Président de l'AVOP
Membre du comité de l'Association de la Maison des Jeunes

M. Guy Pernet ☆ élu le 05.04.2017

Président de l'AVOP
Président de la Fondation de Vernand

M. Jean-Claude Pittet

Vice-président de l'AVOP
Directeur de l'Institution L'Espérance

M. Christophe Berthet

Directeur de la Maison des Jeunes

Mme Christiane Brouyère

Présidente de l'Institution de Lavigny

M. Marc-Olivier Buffat ☆ élu le 05.04.2017

Membre du Conseil de la Fondation de Verdeil

M. Pascal Dubrit

Directeur de la Fondation du Levant

M. André Kuenzli

Directeur de la Fondation de l'Ecole Pestalozzi

M. Bernard Lévy ✂ a quitté le comité le 13.09.2017

Président de la Fondation St-Martin

M. Gilles Lugin

Membre du Conseil de la Fondation Eben-Hézer

M. Thierry Matter ☆ élu le 05.04.2017

Membre du Conseil de la Fondation Delafontaine

Mme Line Mermoud

Directrice de la Fondation Entre-Lacs

Mme Mireille Reymond ☆ élue le 05.04.2017

Membre du Conseil de la Fondation Pré-de-Vert et de la Fondation de l'Ecole Pestalozzi

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Mme Catherine Staub

Secrétaire générale

M. José Sanmarcelino

Secrétaire général adjoint

Mme Katia Bourdot

Responsable communication et marketing

Mme Isabelle Hermann

Cheffe de projets

Mme Evelyne Lopériol

Collaboratrice scientifique

Mme Laura Pilade

Collaboratrice administrative, RH et classifications

LES BUREAUX EN 2017

La réorganisation de l'AVOP et la refonte des bureaux

Le comité de l'AVOP s'en est saisi, à bras le corps et point n'est besoin de revenir sur les différentes étapes que vous connaissez et qui ont été validées, dans leur premier développement, par une assemblée extraordinaire des délégués qui a eu lieu le 29 novembre 2017. Les orientations qui ont été prises ce soir-là ont scrupuleusement été insérées dans le projet de réorganisation. Celui-ci a fait l'objet d'une consultation des directions, au cours d'une rencontre qui s'est déroulée le 6 mars 2018, et le projet, amendé, sera présenté brièvement aux conseils de fondation et aux comités d'association, lors de la soirée de gouvernance institutionnelle prévue le 31 mai 2018. Cette soirée sera le point de départ de la procédure de consultation ouverte jusqu'à la fin du mois d'août.

Le sort de ce dossier sera jeté lors de la prochaine assemblée extraordinaire des délégués, agendée au 7 novembre 2018.

Les bureaux

Pour beaucoup d'entre eux, les sujets qui ont été soumis au comité ont, au préalable, été travaillés par les membres des bureaux, que nous remercions de leur assiduité, de leur engagement et du temps précieux qu'ils mettent à disposition de leur association.

Le bureau de la pédagogie spécialisée a traité, dans le détail, la consultation relative au règlement sur la pédagogie spécialisée et a rencontré à plusieurs reprises des représentants du SESAF dans le groupe de pilotage, appelé GT prestations. Chaque membre du bureau participe, par ailleurs, aux travaux des sous-groupes et rapporte au GT prestations. Leur investissement est grand et fondamental. Le GT transports a mobilisé beaucoup de forces au sein du bureau, de même que la nouvelle directive relative aux mesures de contraintes, récemment publiée. La réorganisation des bureaux a aussi occupé plusieurs rencontres. D'autres sujets plus légers ont complété à satisfaction les six rencontres du bureau et les nombreux échanges par voie électronique.

Le bureau de l'éducation sociale s'est retrouvé pour huit séances, au cours de l'année 2017. Si la réorganisation des bureaux a été un des sujets, le changement à la direction de l'UPPEC en a été un autre. Il a fallu réajuster les relations et débiter la collaboration sur la base d'une nouvelle dyna-

LES BUREAUX EN 2017

Enfin, le bureau a travaillé sur l'évaluation bilatérale des MATAS, prestation spécialisée dispensée en établissement scolaire ordinaire.

mique. La finalisation de la nouvelle politique socio-éducative (PSE) 2017 a nécessité beaucoup de rencontres, que cela soit en lien avec la méthodologie de pilotage de la politique, la présentation du contenu de la PSE et des chantiers à venir, ou sur la détermination des prestations comprises dans la PSE. La question de l'équivalence des titres des veilleurs a suscité quelques réflexions, le titre Croix-Rouge n'étant pas opportun dans le secteur pour mineurs. La stratégie d'action a été au cœur de la discussion, pour finalement aboutir à la décision de renoncer à saisir la commission paritaire professionnelle (CPP Social) afin de laisser la liberté à chaque institution de définir ce qu'elle reconnaît comme équivalent. Si le sujet avait été transmis à la CPP Social, cette latitude d'interprétation aurait été supprimée, remplacée par une notion paritaire d'équivalence, âprement négociée et probablement insatisfaisante.

La filière psychiatrique - La poursuite du développement des prestations cantonales d'accompagnement en hébergement psychiatrique a continué à alimenter les séances du comité de l'AVOP, que cela soit en lien avec les difficultés rencontrées par les institutions concernées dans la jungle des nouvelles réglementations ou avec les multiples accords et conventions que les associations faitières sont amenées à conclure avec le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), puisque ce sont elles qui sont les partenaires du service.

Le bureau de l'accompagnement et des alternatives pour adultes s'est retrouvé à sept reprises ; il a travaillé des dossiers aussi divers que possible, allant de la réorganisation des bureaux à la finalisation du mandat confié au Professeur Pierre Margot-Cattin qui a pour but de répertorier les bonnes pratiques déjà existantes dans les institutions membres de l'AVOP pour respecter la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées afin que celles qui ne se sont pas encore trop avancées dans ce dossier puissent en profiter. Ce projet prend, par ailleurs, une envergure plus large et enthousiasmante, puisque le mandat vaudois s'inscrit dans le projet similaire lancé par INSOS Suisse.

Le bureau s'est aussi penché sur la détermination d'actions prioritaires en lien avec le plan de législature du nouveau Conseil d'Etat pour les années 2017-2022 et elles devraient être évoquées lors de la rencontre avec le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard en juin 2018.

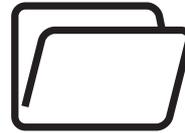
Le panorama des pratiques vaudoises constituera la partie romande de l'étude qui sera publiée au niveau suisse.

2017 a aussi vu deux superbes dossiers trouver une issue favorable ; le premier est le référentiel des ateliers, qui a été présenté en février 2018 à une assistance spécialisée constituée de plus de 80 représentants des directions et de maîtres socioprofessionnels. Le deuxième est le point final apporté à une convention-cadre relative à l'hospitalisation des résidents en institution. Cette convention-cadre sera signée par l'AVOP, le CHUV, la FHV et le SPAS et règle des problématiques majeures en lien avec la prise en charge des résidents et le financement de l'accompagnement socio-éducatif. C'est en 2008 que les premières réflexions sur cette thématique sont nées dans le bureau ad hoc de l'AVOP. Finalement, le bureau a pris connaissance et soutenu les travaux du groupe addictions en lien avec la fusion des deux dispositifs d'indication en matière d'alcool et de toxicomanie (DCISA).

Afin de se préparer au mieux aux changements induits par la fusion des services, le comité est en train de construire un dossier solide avec le bureau de l'accompagnement et des alternatives pour adultes et une délégation des deux organes (comité et bureau) rencontrera M. le Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard le 11 juin 2018 pour traiter des divers questionnements en lien avec le changement de pratiques et de paradigmes, et demander à participer à la construction de l'avenir des institutions dans cette nouvelle division afin que les spécificités de celles-ci continuent à être prises en compte et respectées.

L'AVOP EN BREF

NOMBRE DE CLASSIFICATIONS



335

PERMANENCE JURIDIQUE

téléphones



445

courriels



921

séances aide aux directeurs
et médiation CCT Social



28



L'AVOP possède un stand au salon des métiers et de la formation à Lausanne afin de présenter plusieurs métiers pratiqués dans les institutions membres

Plus de 30'000 visiteurs sont venus



LES MANIFESTATIONS DE L'ANNÉE

2017

5 avril
Assemblée des délégués

7 avril
Ateliers Droit à l'AVOP
Mieux gérer les absences des collaborateurs

28 avril
Présentation du règlement sur la loi de
la pédagogie spécialisée

5 mai
Ateliers Droit à l'AVOP
Mieux gérer les absences des collaborateurs

16 juin
Ateliers Droit à l'AVOP
Mieux gérer les absences des collaborateurs

28 avril
Ateliers Droit à l'AVOP
Mieux gérer les absences des collaborateurs

7'634 COLLABORATEURS TRAVAILLENT DANS
LES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

5'080 femmes

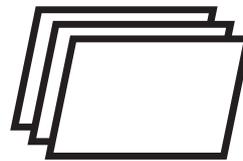
68%



32%

2'554 hommes

LE CATALOGUE ROMAND DE
FORMATION MÉDICO-SOCIALE
A ÉTÉ IMPRIMÉ EN



2'500
EXEMPLAIRES

LES SÉANCES

Bureaux et séances associées **144**

CCT Social **57**

Gouvernance de l'AVOP **125**

Séances diverses **42**

Partenaires **81**

Manifestations de l'année **41**



DURÉE MOYENNE
DES SÉANCES

2H30

la AVOP
les absences des collaborateurs

24 octobre
Cours classification

26 octobre
Atelier certificat de travail

21 au **26** novembre
Salon des métiers et de la formation

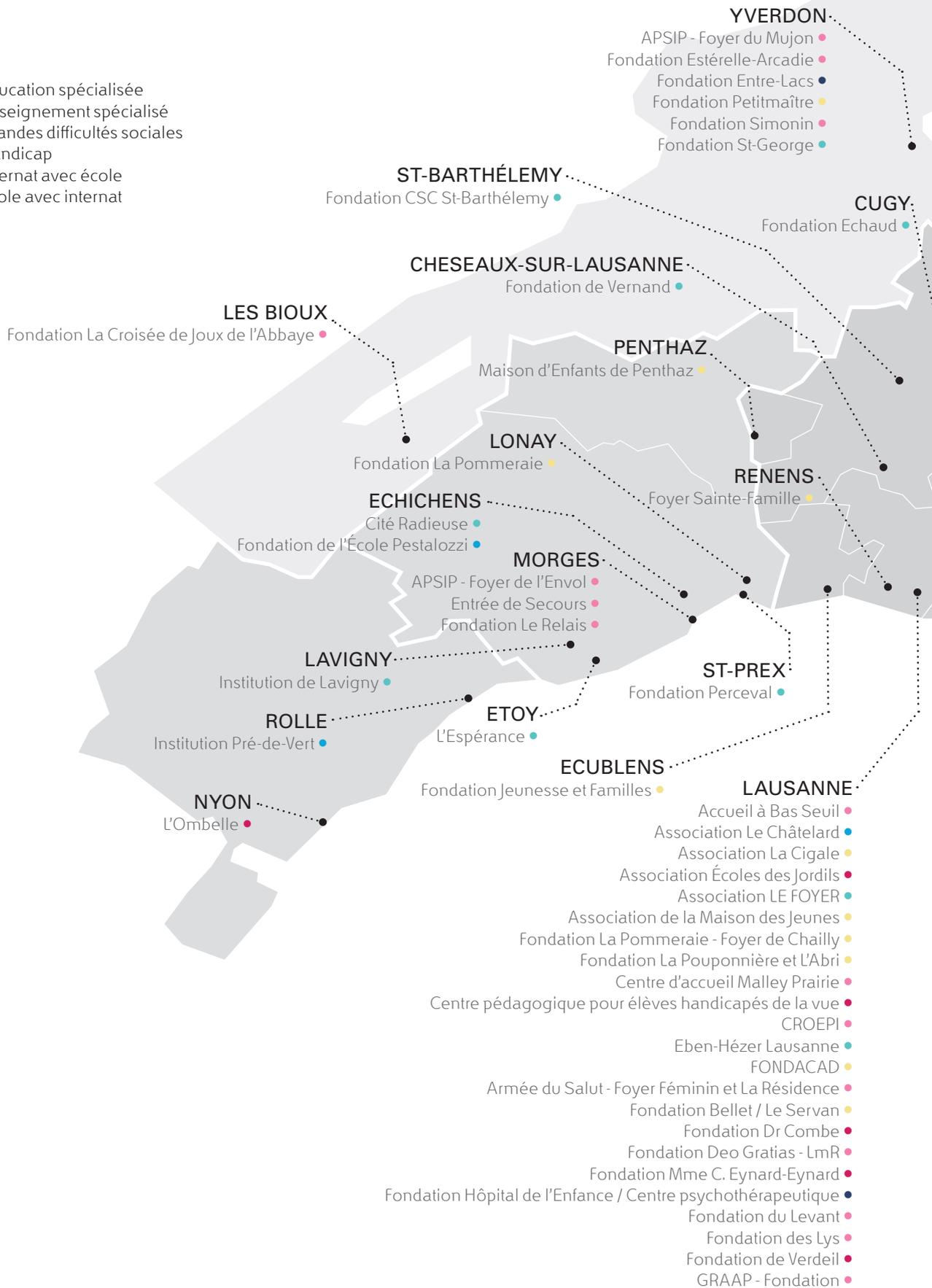
29 novembre
Assemblée extraordinaire des délégués

4 décembre
Cours classification

27 novembre
Cours classification

LES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

- Education spécialisée
- Enseignement spécialisé
- Grandes difficultés sociales
- Handicap
- Internat avec école
- Ecole avec internat





CHANGEMENTS AU SEIN DES PRÉSIDENTENCES DES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

Nous les remercions de leur
collaboration fructueuse

Nous les accueillons et leur
souhaitons plein succès

Fondation Mme Charles Eynard-Eynard

Yves von der Mühl..... Alexandre Pahud

Fondation Jeunesse et Familles

Patrice Genoud..... Yvonne Perrenoud
vice-présidente / ad-intérim

Maison d'Enfants d'Avenches

Eric Martin..... Jean-Christophe Delafontaine

Fondation Mérine

Christian Gilliard..... Donato Stasi

Fondation La Pommeraie

Jean Pauporté..... Philippe Guillemin

Fondation La Monneresse

Pierre-François Veillon..... Sandrine Moesching

Fondation de l'Ecole Pestalozzi

André Müller..... Christian Daerendinger

CHANGEMENTS AU SEIN DES DIRECTIONS DES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

Nous les remercions de leur collaboration fructueuse

Nous les accueillons et leur souhaitons plein succès

Armée du Salut

Luc Delbrouck..... Isabelle Aufranc

Fondation Asile des Aveugles

Yves Mottet..... Vincent Castagna

Fondation Asile des Aveugles - CPHV

Frédéric Schütz..... Lucien Panchaud

Les Clarines

Ladislav Hierholtz..... Bernard Schär

Le Home-Chez-Nous

Bertrand Martinelli..... Dominique Boulenaz

Fondation Jeunesse et Familles

Jean-Yves Tharin..... Séverine Peccatus

Fondation La Pommeraie

Anne Daerendinger..... Yves Fontoillet



LES COMPTES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 (après répartition du résultat)

	31 12 2017 CHF	31 12 2016 CHF
ACTIF		
<u>Actif circulant</u>		
<u>Liquidités</u>		
Caisse	411.40	39.75
Banques	359 889.34	319 685.19
	360 300.74	319 724.94
<u>Créances</u>		
Impôt anticipé à récupérer	2 146.35	1 683.05
Actifs transitoires	80 266.85	56 394.50
	82 413.20	58 077.55
Total de l'actif circulant	442 713.94	377 802.49
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations financières</u>		
Liquidités affectées	269 131.35	269 183.10
Garanties loyer	6 083.15	6 082.60
Titres en portefeuille	246 195.00	219 266.50
	521 409.50	494 532.20
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Mobilier, machines	1.00	1.00
Total de l'actif immobilisé	521 410.50	494 533.20
TOTAL DE L'ACTIF	964 124.44	872 335.69

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017
(après répartition du résultat)

	31 12 2017 CHF	31 12 2016 CHF
PASSIF		
<u>Fonds étrangers</u>		
<u>Dettes à court terme</u>		
Fournisseurs et créanciers	11 511.07	7 599.55
Passifs transitoires	12 328.95	800.00
	23 840.02	8 399.55
<u>Provisions et fonds affectés</u>		
Provisions	233 279.40	190 191.40
Fonds affectés	276 166.62	278 218.37
	509 446.02	468 409.77
Total des fonds étrangers	533 286.04	476 809.32
<u>Fonds propres</u>		
Fortune	61 738.40	49 826.37
Réserve générale	48 500.00	36 600.00
Autres réserves	320 600.00	309 100.00
	430 838.40	395 526.37
Total des fonds propres	430 838.40	395 526.37
TOTAL DU PASSIF	964 124.44	872 335.69

LES COMPTES

COMPARAISON DES COMPTES 2017 AVEC LE BUDGET 2017

Compte d'exploitation - Exercice 2017

	Exercice 2017 CHF	Budget 2017 CHF	Ecart %	Exercice 2016 CHF
PRODUITS				
Cotisations des membres actifs	675 971.40	660 000.00	+ 2.42	666 620.45
Mandats	74 790.00	74 000.00	+ 1.07	75 163.30
Rétrocessions des assurances	208 856.80	194 000.00	+ 7.66	197 438.50
Autres produits d'exploitation	1 997.00	3 000.00	- 33.43	308.00
Total des produits d'exploitation	961 615.20	931 000.00	+ 3.29	939 530.25
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges du personnel				
Salaires	551 893.55	572 000.00	- 3.52	539 256.75
Charges sociales	127 460.17	131 000.00	- 2.70	122 075.80
Honoraires et prestations de tiers	39 977.55	45 000.00	- 11.16	33 513.25
Frais du personnel	5 253.60	7 000.00	- 24.95	3 825.65
Frais formation du personnel du secrétariat	4 070.00	12 000.00	- 66.08	4 494.00
Frais de déplacement du secrétariat	6 420.65	7 000.00	- 8.28	7 130.15
	735 075.52	774 000.00	- 5.03	710 295.60
Autres charges				
Loyer, électricité	46 842.35	50 000.00	- 6.32	46 173.95
Entretien mobilier, machines	2 447.30	5 000.00	- 51.05	4 776.60
Leasing photocopieur	4 432.20	0.00	*	498.95
Intérêts et frais bancaires	1 048.75	1 000.00	+ 4.79	1 040.93
Frais de bureau	7 551.10	12 000.00	- 37.07	8 698.95
Frais de ports	2 126.20	4 000.00	- 46.85	2 660.80
Téléphones, internet	3 815.40	4 500.00	- 15.21	3 756.75
Journaux et documentation professionnels	6 790.05	2 500.00	+ 171.60	3 415.35
Informatique	36 447.10	25 000.00	+ 45.75	25 293.00
Assurances	3 374.35	3 000.00	+ 12.48	3 321.00
Cotisations et dons	11 340.00	8 000.00	+ 41.75	8 290.00
Frais divers de représentation	6 542.10	6 500.00	+ 0.65	3 756.30
Manifestations diverses	13 587.55	23 000.00	- 40.92	26 015.75
Salon des métiers	20 248.25	22 000.00	- 7.96	26 170.05
Marketing et communication	18 160.25	10 000.00	+ 81.60	7 430.05
Frais divers	337.60	1 000.00	- 66.24	215.20
	185 090.55	177 500.00	+ 4.28	171 513.63
Total des charges d'exploitation	920 166.07	951 500.00	- 3.29	881 809.23
Résultat d'exploitation de l'exercice	41 449.13	-20 500.00		57 721.02

COMPTE DE PROFITS ET PERTES HORS EXPLOITATION
Exercice 2017

	Exercice 2017 CHF	Budget 2017 CHF	Ecart %	Exercice 2016 CHF
PRODUITS HORS EXPLOITATION				
Intérêts créanciers	0.55	0.00	*	0.60
Produit des titres	33 934.90	0.00	*	7 905.72
Dons	2 150.00	0.00	*	2 050.00
Produits extraordinaires	17 777.45	0.00	*	4 648.55
Dissolution des réserves	0.00	0.00	*	10 140.00
Total des produits hors exploitation	53 862.90	0.00		24 744.87
CHARGES HORS EXPLOITATION				
Constitution de provisions	60 000.00	0.00	*	49 000.00
Attribution aux réserves	11 500.00	0.00	*	17 500.00
Autres charges hors exploitation	0.00	0.00	*	7 100.00
Total des charges hors exploitation	71 500.00	0.00		73 600.00
Résultat hors exploitation de l'exercice	- 17 637.10	0.00	*	-48 855.13
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Résultat d'exploitation de l'exercice	41 449.13	-20 500.00		57 721.02
Résultat hors exploitation de l'exercice	- 17 637.10	0.00		-48 855.13
Résultat de l'exercice	23 812.03	-20 500.00	*	8 865.89

* non budgétisé / non utilisé

RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'AVOP POUR L'EXERCICE 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs de votre association, nous avons vérifié les comptes annuels (annexe, bilan, compte de profits et pertes) de l'association « AVOP » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes.

Les exigences d'un contrôle ordinaire ou restreint selon les dispositions du Code des obligations entrées en vigueur le 1er janvier 2008 n'étant pas remplies, le contrôle est organisé librement.

Sur la base de notre révision, nous constatons que les comptes ont été tenus avec exactitude et que l'annexe, le bilan, le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité. La répartition du résultat est conforme aux principes comptables.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Véronique Narbel
Fabienne Unverricht
Robert Favre
Fabrice Prétot



Conception graphique: we studio
Photographies: cyclo.ch et AVOP

L'INTÉGRATION AU QUOTIDIEN



association vaudoise
des organisations privées
pour personnes en difficulté

Av. de la Vallombreuse 51
CH - 1004 Lausanne
Tél : +41 21 621 89 30
info@avop.ch
www.avop.ch